

LES COMPTES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC ET LA RÉVISION HISTORIQUE DU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE DU CANADA

par : *Richard Barbesu*
Coordonnateur des comptes des revenus et dépenses
Direction des comptes économiques

INTRODUCTION

En décembre 1997, Statistique Canada publiait la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC). Selon les termes mêmes de Statistique Canada, celle-ci avait plusieurs objectifs :

- « i) mettre en application le Système international de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993) diffusé sous les auspices de cinq organismes internationaux – EUROSTAT, le FMI, l'OCDE, les Nations Unies et la Banque mondiale;
- « ii) mettre en œuvre les dispositions de la version révisée du *Manuel de la balance des paiements* du Fonds monétaire international, 5^e édition, 1993 (MBP-5);
- « iii) harmoniser les univers et les normes appliquées pour recueillir les statistiques sur le secteur public telles qu'elles sont présentées dans deux systèmes distincts – le Système de gestion financière (SGF) du Canada et le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) – et les faire concorder avec celles des comptes publics des administrations fédérale, provinciales et locales;
- « iv) faire passer les séries en prix constants du SCNC de l'ancienne année de base (1986) à la nouvelle (1992). »

La réalisation de cette révision a demandé deux années d'efforts et de concertation des cadres et des spécialistes des diverses divisions formant la Direction générale du SCN de Statistique Canada. Le Bureau de la statistique du Québec a été appelé à partici-

per à ce processus pour les domaines touchant spécifiquement le Québec dans le cadre de l'harmonisation des univers et des normes appliquées pour recueillir les statistiques sur le secteur public.

Partie I : Présentation générale de la révision canadienne

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

La direction du SCN a défini dix domaines de recherche et créé autant de groupes de travail chargés de lui présenter pour ratification les décisions nécessaires à la mise en application, dans leurs domaines respectifs, des quatre objectifs mentionnés ci-haut. Les domaines reliés au premier, et plus particulièrement au troisième objectif, ont donné lieu à la majorité des décisions. Dans

cette section, nous aborderons les changements reliés à l'harmonisation des univers et des normes de classification des statistiques du secteur public selon les deux systèmes de classification en vigueur à Statistique Canada, de même que les décisions les plus importantes touchant les autres domaines de travail.

Univers du secteur public et harmonisation du SGF et du SCNC

Avant la révision historique, le SGF et le SCNC n'utilisaient pas la même définition du secteur des administrations publiques et ni l'un ni l'autre des deux systèmes ne couvraient complètement ce secteur. Statistique Canada a décidé d'adopter un univers commun et d'harmoniser les règles de classification des opérations dans le but d'assurer la cohérence et de faciliter les comparaisons entre les deux systèmes, de même qu'avec les Comptes publics.

Statistique Canada a procédé à la refonte de l'univers du secteur des administrations publiques en suivant la structure et les normes proposées par le SCN de 1993. Ainsi, le secteur des administrations publiques a été subdivisé en quatre sous-secteurs : fédéral, provincial, local et régimes de sécurité sociale (RPC et RRO). Les hôpitaux, qui formaient un sous-secteur distinct des administrations publiques dans les comptes des revenus et dépenses, sont maintenant intégrés dans le sous-secteur des administrations provinciales dans la composante « santé et services sociaux ». Les hôpitaux ont été reclassés en vertu de la recommandation du SCN de 1993 de classer toutes les institutions à but non lucratif dans le secteur qui les contrôle et les finance principalement.

Cette recommandation a d'ailleurs guidé Statistique Canada dans tout le processus de la refonte de l'univers du secteur public. Par conséquent, en plus des hôpitaux, d'autres groupes importants d'institutions ont été reclassés dans le secteur public. Ainsi, les établissements de soins sans but lucratif pour bénéficiaires internes, privés ou publics, qui sont pour la très grande majorité principalement financés par l'Administration publique et qui faisaient partie auparavant du secteur des ménages, ont été reclassés avec les administrations provinciales dans la composante « santé et services sociaux ». Par établissements de soins pour bénéficiaires internes, on entend les centres d'accueil et les foyers pour personnes âgées, les centres de traitement d'alcoolisme et de toxicomanie, les centres d'accueil pour enfants perturbés ou en difficulté, les centres d'accueil et les foyers pour déficients mentaux et ceux pour handicapés physiques.

De même, les universités, qui faisaient partie du secteur des ménages avant la révision historique, ont été reclassées dans le sous-secteur des administrations provinciales sous la composante « éducation ». Elles rejoignent ainsi les collèges publics ou privés sans but lucratif (principalement les cégeps au Québec) qui faisaient déjà partie des administrations provinciales avant la révision, mais dont les statistiques étaient confondues avec celles de l'Administration provinciale générale. Le regroupement des universités et des collèges dans une même composante permet d'obtenir une vision globale de l'enseignement postsecondaire dans le SCNC.

Parmi les autres entités du secteur public qui ont été l'objet d'un reclassement, on peut noter toutes les sociétés et organismes d'assurance-dépôts fédéral et provinciaux qui font maintenant partie du secteur des administrations publiques, alors qu'auparavant certaines d'entre elles étaient classées comme entreprises publiques. De plus, toutes les sociétés d'habitation provinciales qui étaient classées comme entreprises publiques ont été reclassées comme des fonds spéciaux des administrations provinciales (la Société d'habitation du Québec était déjà considérée comme un fonds spécial). Dans le cas du Québec, les offices municipaux d'habitation qui étaient classés par défaut dans le secteur des entreprises, ont été reclassés dans le sous-secteur des administrations locales.

Finalement, plusieurs organismes, tant fédéraux que provinciaux, ont été reclassés du secteur des entreprises publiques à celui des administrations publiques, et vice-versa, après un nouvel examen de leur mandat, de leur financement et de leurs activités.

Changements de concepts

Plusieurs changements conceptuels ont été introduits dans le nouveau SCNC. Certains découlent directement du SCN de 1993, tandis que d'autres résultent de la réévaluation du traitement accordé par Statistique Canada à certaines composantes des Comptes nationaux. Nous ne mentionnons ici que les plus importants en termes de valeur dans les différents domaines de recherche que s'était définis Statistique Canada.

Parmi les changements importants qui affectent le PIB aux prix du marché, la provision pour consommation de capital des administrations publiques a été révisée pour tenir compte du nouvel univers, de l'inclusion dans la formation de capital de l'investissement non militaire du ministère de la Défense nationale (considéré auparavant comme des dépenses courantes) et de révisions d'ordre statistique. Dans le domaine de l'intermédiation financière, la façon de mesurer la production des sociétés d'assurance a été modifiée pour inclure le revenu de placement des réserves techniques des sociétés d'assurance. Ces deux changements sont les plus importants de la révision historique en termes de valeur.

Deux autres changements ont aussi eu un effet important sur le PIB. Les permis de conduire et les droits d'immatriculation payés par les particuliers qui étaient auparavant considérés comme des impôts directs (transferts des particuliers aux administrations publiques) ont été reclassés comme des impôts indirects. Ce changement se reflète directement sur le PIB aux prix du marché et trouve sa contrepartie du côté des dépenses de consommation en transport qui augmentent du même montant.

Les paiements en-lieu de taxes faits par les administrations fédérale et provinciales aux administrations locales, auparavant classés comme des transferts aux autres niveaux d'administration publique, sont maintenant

considérés comme des impôts indirects. Ce changement vient aussi augmenter le PIB et trouve sa contrepartie dans une hausse équivalente des dépenses en biens et services des administrations publiques.

Parmi les autres changements qui affectent le PIB, on peut mentionner les indemnités de retraite qui n'étaient pas comptabilisées avant la révision, et qui font maintenant partie du revenu supplémentaire du travail. Dans le domaine de l'investissement, les commissions résidentielles et non résidentielles ont été réestimées pour tenir compte des définitions du SCN de 1993 et de nouvelles informations statistiques. Les dépenses de prospection minière et pétrolière et les activités géologiques et géophysiques sont maintenant toutes comptabilisées comme investissement, alors qu'auparavant, on ne comptabilisait qu'une partie des dépenses de prospection (celles réalisées sur des chantiers en production).

Dans le domaine du revenu du travail, les cotisations des employeurs perçues pour le financement des programmes de santé au Québec et en Ontario, qui faisaient partie du revenu supplémentaire du travail, sont maintenant comptabilisées comme des impôts indirects. Ce changement important en valeur modifie le revenu intérieur net au coût des facteurs, mais il n'affecte toutefois pas le PIB aux prix du marché, car il ne s'agit que d'un déplacement d'une composante du revenu intérieur net au coût des facteurs vers les impôts indirects.

Partie II : Aspects qui touchent spécifiquement ou de façon importante le Québec

Dans cette section, nous reprenons essentiellement les commentaires précédents en précisant les décisions et leurs conséquences pour les Comptes économiques du Québec.

Univers du secteur public

Administration fédérale

Les entités suivantes ayant des opérations au Québec ont été reclassées : Énergie atomique du Canada est passée des fonds spéciaux aux entreprises publiques; la Société

d'assurance-dépôts, la Société Radio-Canada et Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain sont passés des entreprises publiques aux fonds spéciaux.

Administration provinciale

Pour chacun des trois sous-secteurs de l'Administration provinciale du Québec, les reclassements suivants ont été effectués :

1. Administration provinciale générale

La Société québécoise des transports est passée des entreprises publiques aux fonds

spéciaux de l'Administration provinciale, alors que c'est l'inverse pour la Société du Palais des congrès de Montréal, la Société du Centre des congrès de Québec, la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires et la Société parc-autos du Québec métropolitain.

2. Collèges et universités

Les cégeps faisaient déjà partie de l'Administration provinciale mais leurs transactions étaient sous-estimées puisque seuls les transferts des ministères étaient comptabilisés comme dépenses et que leurs revenus autonomes n'étaient pas pris en compte. Les transactions des cégeps sont maintenant enregistrées selon leurs états financiers. Les collèges privés sans but lucratif (26 collèges au Québec), qui faisaient partie du secteur des ménages, sont maintenant classés dans l'Administration provinciale à cause de leur source principale de financement et pour des raisons de comparaison interprovinciale.

Les universités, qui faisaient partie du secteur des ménages, ont été reclassées avec l'Administration provinciale étant donné leur source principale de financement. En plus du changement d'univers, cette modification a eu des effets sur les dépenses personnelles de consommation. En effet, comme les universités faisaient partie du secteur des ménages, les frais de scolarité n'étaient pas comptabilisés dans le SCNC car il s'agissait d'une transaction à l'intérieur du même secteur. Maintenant, les frais de scolarité font partie des dépenses de consommation; de plus, les dons faits par les particuliers aux universités sont enregistrés comme autres transferts des ménages à l'Administration provinciale.

3. Santé et services sociaux

Outre les hôpitaux qui disparaissent en tant que sous-secteur distinct pour devenir une composante de l'Administration provinciale, plusieurs institutions québécoises de santé et de services sociaux ont été reclassées. Les CLSC, les CSS (remplacés en 1993-1994 par les centres de protection et de réadaptation pour jeunes et mères en difficulté) et les RRSSS (autrefois CRSSS) faisaient déjà partie de l'Administration pro-

vinciale, mais leur traitement dans le SCNC s'apparentait à celui des cégeps; ils sont maintenant couverts par l'analyse de leurs états financiers agrégés. Les centres de réadaptation pour déficients intellectuels, physiques et toxicomanes qui étaient classés dans le secteur des ménages font maintenant partie de l'Administration provinciale. Les centres d'hébergement pour personnes âgées publics et privés à but non lucratif ont aussi été reclassés du secteur des ménages à l'Administration provinciale. Par contre, les centres d'hébergement privés à but lucratif demeurent dans le secteur des entreprises, mais les montants reçus par le gouvernement sont désormais enregistrés comme des achats de biens et services par le gouvernement, plutôt que comme subventions.

Dans la plupart des provinces, la frontière entre les activités des hôpitaux (particulièrement de soins de longue durée) et les autres institutions de santé et de services sociaux est de plus en plus floue. Ainsi, le fait de classer toutes les institutions de santé et de services sociaux dans une même composante de l'Administration provinciale a l'avantage de donner un portrait cohérent et global du domaine de la santé sous juridiction provinciale qui n'est pas affecté par le fait que certaines entités pourraient être difficiles à classer avec certitude dans l'une ou l'autre des sous-composantes de la santé et des services sociaux.

Administrations locales

Le seul changement dans le sous-secteur des administrations locales consiste en l'ajout des offices municipaux d'habitation qui, auparavant, étaient classés résiduellement dans le secteur des entreprises. Lors des discussions entre Statistique Canada et les provinces dans le cadre de la révision historique, le BSQ a argué que les commissions scolaires devraient être reclassées des administrations locales à l'Administration provinciale, en raison du critère de financement utilisé de façon extensive dans le processus de la révision historique. Cette position n'a pas été retenue dans les décisions finales de la révision historique en raison du pouvoir de taxation local des commissions scolaires et de l'absence de consensus des provinces.

Modifications de l'univers du secteur public au Québec

Entités	Ancien secteur ou sous-secteur	Nouveau secteur ou sous-secteur
Décisions visant les catégories		
Commissions scolaires	Adm. locales	Adm. locales
Établissements de soins sans but lucratif pour bénéficiaires internes (centres de réadaptation et d'hébergement)	Ménages	Adm. prov.
Collèges privés à but non lucratif	Ménages	Adm. prov.
Universités	Ménages	Adm. prov.
Décisions visant les entités		
Palier fédéral		
Énergie atomique du Canada Ltée	Adm. publ.	EP ¹
Société d'assurance-dépôts du Canada	EP	Adm. publ.
Société Radio-Canada	EP	Adm. publ.
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.	EP	Adm. publ.
Palier provincial		
Société du Palais des congrès de Montréal	Adm. publ.	EP
Société québécoise des transports	EP	Adm. publ.
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)	Adm. publ.	EP
- Société québécoise des pêches (<i>consolidée par la SOQUIA</i>)	Adm. publ.	EP
Société parc-autos du Québec métropolitain	Adm. publ.	EP
Société du Centre des congrès de Québec	Adm. publ.	EP
Palier local		
Offices municipaux d'habitation	Entreprises	Adm. publ.

1. EP : entreprise publique.

Changements de concepts

Outre les changements majeurs de concepts décrits plus haut au niveau canadien et pour lesquels le Québec absorbe sa part relative, certains autres changements ont eu un effet relativement plus considérable au Québec que dans le reste du Canada en raison de la spécificité des institutions québécoises. Nous analyserons dans cette section les plus importants.

La partie employeur de la taxe sur la masse salariale destinée au financement des programmes de santé a été transférée du revenu supplémentaire du travail aux impôts indirects. Cette taxe existe principalement au Québec et en Ontario. En 1992, cela a eu pour effet de réduire le produit intérieur net au coût des facteurs du Québec d'un montant de 2,8 milliards de dollars. Cependant, ce transfert n'a pas affecté le produit inté-

rieur brut aux prix du marché, car un montant équivalent a été ajouté aux impôts indirects.

Plusieurs crédits d'impôts remboursables, tant pour les particuliers que pour les entreprises, sont présentés sur une base nette dans les Comptes publics des provinces, c'est-à-dire que les revenus sont enregistrés après déduction de ces remboursements. Cela a pour effet de masquer une information importante pour les fins de comparaison des programmes de dépenses entre les provinces. Il fut donc décidé que le SCNC présenterait ces crédits sur une base brute, c'est-à-dire que les crédits sont comptabilisés comme une dépense et que les revenus correspondants sont augmentés du même montant. Bien que l'on retrouve en Ontario le crédit le plus important en valeur (crédit pour impôt foncier et taxe de

vente, 879 millions en 1993-1994), c'est au Québec que l'on compte le plus grand nombre de ces crédits. Ainsi, les crédits pour impôts fonciers, taxe de vente et pour l'hébergement des parents (460 millions en 1993-1994) sont rajoutés à l'impôt sur le revenu des particuliers et enregistrés comme transferts aux particuliers. De plus, le Québec est la seule province à avoir institué des crédits remboursables pour les entreprises. Ainsi, les crédits remboursables pour pertes, pour la recherche scientifique, pour la formation de la main-d'œuvre, pour productions cinématographiques, etc. (450 millions en 1993-1994) sont rajoutés à l'impôt des sociétés et enregistrés comme subventions aux entreprises.

Les revenus du gouvernement du Québec dans les Comptes publics sont inscrits avant déduction des créances non recouvrables tandis que dans les autres provinces, les montants non recouvrables ont déjà été soustraits des revenus inscrits. Afin d'uniformiser la présentation des données d'une province à l'autre dans le SCNC, il a été décidé de déduire des revenus de la province de Québec la provision pour créances douteuses s'appliquant à chaque catégorie d'impôt. Cela représente un montant de 168 millions en 1992-1993, réparti entre les diverses catégories de revenus impliquées.

Partie III : Révision des données dans les comptes provinciaux

Dans cette section, nous comparons le tableau du PIB selon les revenus avant et après la révision pour l'année 1992.

Tableau 1
Produit intérieur brut, en termes de revenus, Québec

Millions de dollars	avant 1992	après 1992	écart en %
1 Rémunération des salariés	90398	88060	-2,6
2 Bénéfices des sociétés avant impôts	6956	6290	-9,6
3 Intérêts et revenus divers de placement	13714	12971	-5,4
4 Revenu comptable net des exploitants agricoles	553	553	0,0
5 Revenu net des entr. indiv. non agricoles, loyers compris	8060	8458	4,9
6 Ajustement de la valeur des stocks	-614	-762	24,1
7 Produit intérieur net au coût des facteurs	119067	115570	-2,9
8 Impôts indirects moins subventions	21129	24886	17,8
9 Provisions pour consommation de capital	17373	17595	1,3
10 Divergence statistique	-196	-257	31,1
11 Produit intérieur brut aux prix du marché	157373	157794	0,3
12 Produit intérieur brut au coût des facteurs	136244	132908	-2,4

Globalement, le niveau du PIB a été augmenté de 0,3 % par rapport à sa valeur avant la révision. Cela se compare à une révision de 1,2 % pour le Canada (tableau suivant).

Tableau 1
Produit intérieur brut, en termes de revenus, Canada

Millions de dollars	avant 1992	après 1992	écart en %
1 Rémunération des salariés	391619	387788	-1,0
2 Bénéfices des sociétés avant impôts	35060	31978	-8,8
3 Intérêts et revenus divers de placement	55457	58713	5,9
4 Revenu comptable net des exploitants agricoles	1730	1730	0,0
5 Revenu net des entr. indiv. non agricoles, loyers compris	37235	39398	5,8
6 Ajustement de la valeur des stocks	-2556	-3285	28,5
7 Produit intérieur net au coût des facteurs	518545	516322	-0,4
8 Impôts indirects moins subventions	84389	94265	11,7
9 Provisions pour consommation de capital	85305	86424	1,3
10 Divergence statistique	1883	1533	-18,6
11 Produit intérieur brut aux prix du marché	690122	698544	1,2
12 Produit intérieur brut au coût des facteurs	605733	604279	-0,2

À première vue, il peut sembler surprenant que l'ampleur de la révision soit plus importante au Canada qu'au Québec, mais cela s'explique à l'examen des révisions par composante. Pour chaque composante, la variable québécoise a généralement été corrigée dans le même sens que la variable canadienne, et souvent de façon plus importante. C'est le cas pour toutes les composantes, sauf les intérêts et revenus divers de placement dont la correction a été faite dans le sens opposé; c'est ce qui explique que la révision du PIB soit moins prononcée au Québec qu'au Canada.

La rémunération des salariés a été révisée à la baisse de 2,6 %. Bien que des corrections aient été apportées à la distribution des salaires par secteur, le total des salaires et traitements a peu varié (- 0,2 %). C'est la rémunération supplémentaire du travail qui a été le plus affectée par ce changement. Ainsi, elle a été corrigée de 2,1 milliards à la baisse, incluant une révision de - 2,8 milliards pour le reclassement de la taxe pour le financement des services de santé, de même que l'ajout de plus de 500 millions pour les allocations de retraite et d'autres

révisions pour les contributions des employeurs aux fonds de pensions et à la CSST.

Les bénéfices des sociétés ont été diminués de 9,6 %, reflétant essentiellement les corrections effectuées au niveau canadien aux bénéfices des sociétés par industrie et qui découlent de plusieurs changements apportés au traitement de diverses composantes des comptes de revenus et dépenses affectant indirectement les bénéfices.

Les intérêts et revenus divers de placement ont été révisés de manière opposée au Québec et au Canada. Au Québec, cette composante a été diminuée de 5,4 %, tandis qu'au Canada, elle a été augmentée de 5,9 %. Même si la composante québécoise a subi les mêmes changements de concepts que la composante canadienne (ex : réserves techniques des compagnies d'assurance), la différence provient du fait que les intérêts sur les dépôts dans les banques à charte et les sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire ont été répartis par province à l'aide de nouvelles clés de répartition qui ont réduit la part du Québec comparative-

ment aux autres provinces. De plus, les bénéficiaires des sociétés de loteries sont maintenant enregistrés dans les impôts indirects, ce qui diminue la composante de 470 millions en 1992.

Dans le cas du revenu net des agriculteurs, aucun changement de concept et aucune révision statistique n'ont été apportés à cette composante en 1992, de sorte que la donnée est demeurée inchangée tant au Québec qu'au Canada. Pour ce qui est du revenu net des entreprises individuelles, la révision au Québec reflète essentiellement les changements introduits au niveau canadien et les nouvelles clés de répartition provinciale pour certains secteurs.

Les différences présentées ci-haut expliquent la révision à la baisse plus importante du produit intérieur net au Québec qu'au Canada, en 1992. Par contre, une grande partie des changements apportés aux composantes du produit intérieur net l'ont été en sens opposé dans les impôts indirects moins subventions. Ainsi, les impôts indirects moins subventions ont été révisés à la hausse de 17,8 % au Québec comparativement à 11,7 % au Canada.

Les impôts indirects fédéraux au Québec ont été révisés à la baisse de 5,6 % comparativement à seulement 0,3 % au Canada. La différence provient exclusivement des nouvelles clés utilisées pour répartir par province les taxes d'accise et qui diminuent fortement la part de la taxe sur les produits

du tabac attribuée au Québec. Les impôts indirects provinciaux ont été révisés à la hausse de 40,6 % au Québec comparativement à 21,5 % au Canada. La différence provient principalement de la taxe pour le financement des programmes de santé reclassée des impôts directs aux taxes sur la masse salariale (le Québec compte pour 50,4 % du total canadien de ces taxes), et des permis de conduire et des droits d'immatriculation payés par les particuliers reclassés des impôts directs aux impôts indirects (le Québec représente 44,9 % du total canadien). Les impôts indirects des administrations locales ont été révisés à la hausse tant au Québec (4,9 %) qu'au Canada (2,3 %). Cette hausse s'explique principalement par l'ajout aux impôts indirects des paiements en-lieu de taxes faits par les administrations fédérale et provinciales aux administrations locales.

Tous les changements ainsi décrits expliquent pourquoi le PIB du Québec a été moins révisé que celui du Canada. Comme on a pu le voir, les composantes québécoises ont souvent subi des changements plus importants que les composantes canadiennes correspondantes. Le fait que les changements étaient parfois en sens opposé explique l'effet net moins marqué sur le PIB du Québec. Il aurait pu cependant en être tout autrement, n'eût été des changements apportés aux clés de répartition utilisées par Statistique Canada pour le calcul des Comptes économiques provinciaux.

RÉVISIONS COMMUNES AU PIB ET AU PIR

Les changements de concepts qui ont modifié le produit intérieur brut au coût des facteurs calculé selon l'approche des revenus (PIB) ont aussi affecté le produit intérieur calculé selon l'approche de la valeur ajoutée (produit intérieur réel par industrie ou PIR). Comme le PIR est calculé selon le secteur d'activité plutôt que selon le secteur institutionnel comme dans les comptes de revenus et dépenses, il a été très peu affecté par toute la question de la redéfinition de l'univers du secteur public.

Par contre, les changements de concepts qui touchaient directement les composantes du PIB se sont aussi répercutés sur le PIR. Le tableau suivant donne un aperçu des changements qui ont affecté certains secteurs du PIR.

De façon générale, le reclassement de la taxe sur la masse salariale a abaissé le PIR de tous les secteurs en proportion des salaires respectifs dans les secteurs. De façon plus spécifique, les industries des mines et du pétrole brut et du gaz naturel ont vu leur PIR révisé à la hausse en raison de la décision d'inclure dans les investissements toutes les dépenses de prospection minière et pétrolière et les activités géologiques et géophysiques. Le PIR de l'industrie des assurances a fortement augmenté suite à l'inclusion du revenu de placement des réserves techniques dans le calcul de sa production. Par ailleurs, le PIR du secteur des loteries et jeux de hasard a fortement chuté par suite du reclassement des bénéficiaires des sociétés des loteries dans les impôts indirects.

PIB par industrie en millions de dollars, en valeur nominale, 1992

Industries choisies ¹	avant révision	après révision	écart en valeur	Écart en %
Ensemble	136 646	133 713	-2 933	-2,15
Secteur des entreprises	106 584	103 099	-3 485	-3,27
Secteur non commercial	30 062	30 614	552	1,83
Ind. agricoles et de serv. connexes	1 902	1 880	- 22	-1,16
Exploitation forestière et serv. forestiers	866	825	- 41	-4,75
Mines (incl. broyage), carrières et puits de pétrole	1 051	1 152	100	9,55
Industries des mines	871	945	74	8,49
Pétrole brut et gaz naturel	conf	conf	50	conf
Industries manufacturières	25 734	24 748	- 986	-3,83
Industries de la construction	8 125	8 244	119	1,46
Ind. du transport et entreposage	5 550	5 358	- 192	-3,47
Industries des communications	4 493	4 403	- 90	-1,99
Autres industries de services publics	6 526	6 312	- 214	-3,28
Industries du commerce de gros	7 082	7 042	- 40	-0,57
Industries du commerce de détail	8 327	8 256	- 71	-0,85
Finances, ass. et aff. immobilières	19 326	19 390	64	0,33
Industries des assurances	966	1 550	584	60,40
Ind. des services gouvernementaux	10 246	9 976	- 270	-2,63
Loteries et jeux de hasard	549	99	- 450	-82,03

1. Le total des industries choisies n'est pas exhaustif et ne s'additionne pas à l'ensemble.

Partie IV : Disponibilité des données

COMPTES ÉCONOMIQUES PROVINCIAUX DE STATISTIQUE CANADA

Tous les changements amenés par la révision historique du SCNC ont été effectués trimestriellement à partir de 1961 dans les Comptes de revenus et dépenses canadiens. Par contre, les Comptes économiques provinciaux annuels correspondants n'ont été produits pour l'instant qu'à partir de 1992, les contraintes de temps et de ressources ayant empêché Statistique Canada de réviser les CÉP avant 1992. Statistique Canada a cependant l'intention de reculer éventuel-

lement la révision en 1981 et celle-ci pourrait être effectuée en deux étapes. Dans un premier temps, Statistique Canada réestimera les CÉP à partir de 1986 et ces données pourraient être publiées à l'automne 1999. Pour le moment, la deuxième étape, qui porterait sur la période de 1981 à 1985, ne fait l'objet d'aucun calendrier de diffusion. Actuellement, il n'est nullement question que Statistique Canada produise des CÉP révisés avant 1981.

DONNÉES PRODUITES PAR LE BSQ

Le BSQ a produit les Comptes trimestriels des revenus et dépenses de 1981 à 1997 pour le Québec sur une base comparable aux comptes canadiens. Cependant, le PIB selon les dépenses ne sera produit qu'à partir de 1992 dans un premier temps, soit la période disponible pour les Comptes provinciaux annuels de Statistique Canada. Avant 1992, seule la demande intérieure totale sera présentée en attendant la parution des

Comptes provinciaux sur une plus longue période.

Pour ce qui est des données avant 1981, le BSQ produira possiblement des données à partir de 1971, qui s'arrêteront toutefois à la demande intérieure totale car les données nécessaires à l'estimation du compte extérieur ne sont pas disponibles avant 1981. Cependant, aucun échéancier précis n'a encore été adopté à cet égard.